Politique d'investissement socialement responsable (ISR)

BCV

Janvier 2026

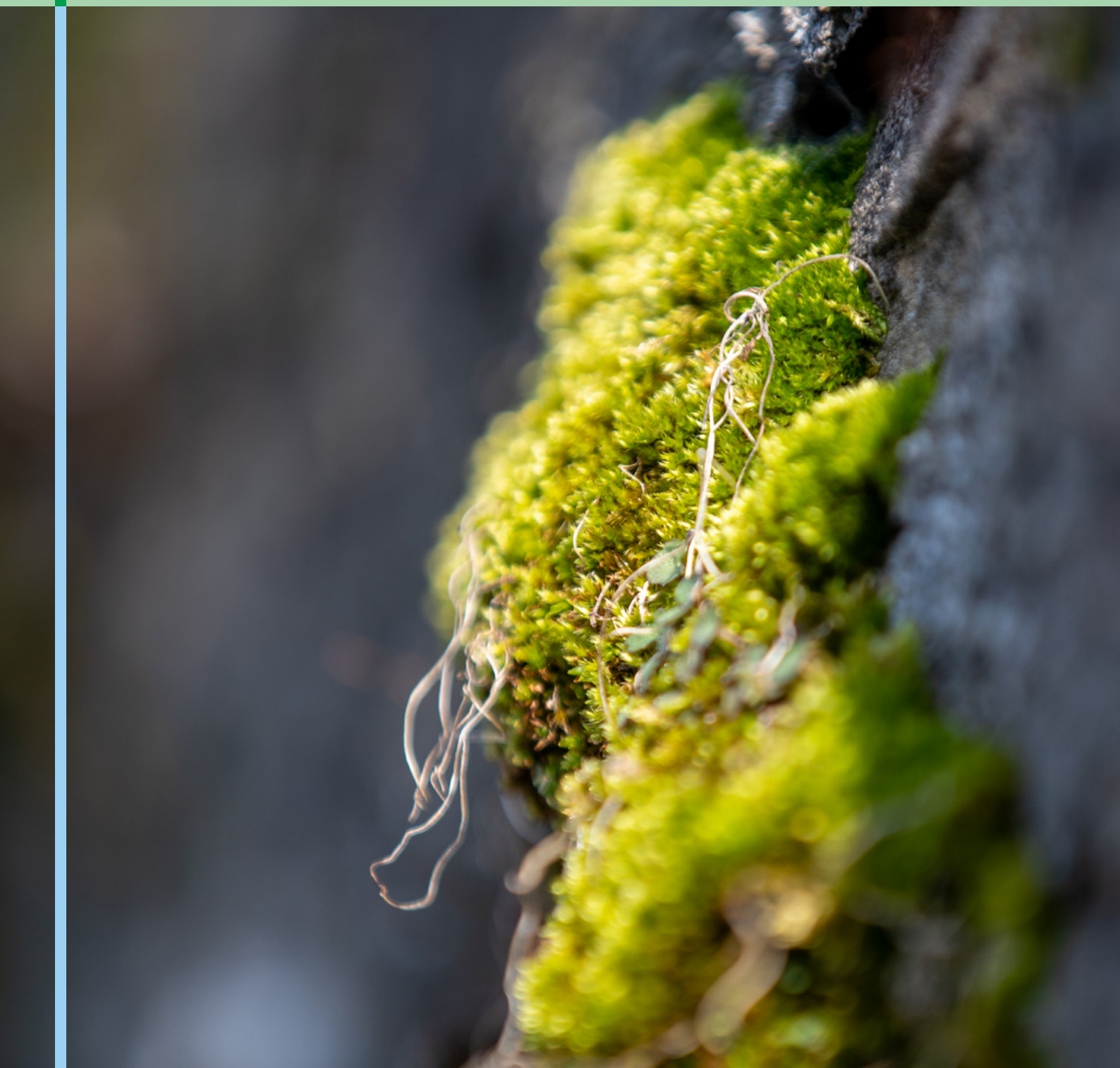

Table des matières

Introduction	3
L'ISR à la BCV	4
Gouvernance et organisation	8
Approches ISR	9
Mise en œuvre	11
Méthodologie et données	16

Introduction

Objectif du document
Afin de servir au mieux les intérêts de sa clientèle, la BCV considère qu'il est de son devoir fiduciaire d'intégrer des approches ISR au sein de sa politique d'investissement.

> « L'objectif de la politique ISR est de présenter les principes de la BCV en matière de prise en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) appliqués aux investissements. »

La formalisation de ces principes dans une politique de placement responsable a pour objectif de garantir une transparence auprès de la clientèle et des autres parties prenantes, en particulier les créanciers, l'État de Vaud, la Confédération, la population vaudoise et, plus largement, la société civile. Ce document constitue une référence en matière de règles de conduite ISR appliquées à la gestion des avoirs de la clientèle.

Par sa politique ISR, la BCV répond aux engagements pris dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI), qui requièrent de la Banque qu'elle expose publiquement son approche globale en matière d'investissement responsable et ses lignes directrices pour l'intégration des facteurs ESG.

Gouvernance du document
La politique ISR est proposée par le Comité ISR au Comité RSE (responsabilité sociale d'entreprise) pour approbation. Le document est revu annuellement par le Comité ISR. Tout changement est soumis au Comité RSE pour approbation.

Périmètre du document
La politique ISR fait partie intégrante de la Politique de durabilité de la BCV. Plusieurs documents-cadres sont des éléments constitutifs de la politique ISR. Cela inclut la politique de dialogue pour la gestion d'actifs de la clientèle, la politique de vote aux assemblées générales des entreprises pour les fonds de placement BCV, l'approche et la méthodologie en matière d'ISR pour les produits structurés émis par la BCV et l'annexe sur les exclusions appliquées aux investissements.
La politique ISR de la BCV couvre l'ensemble des solutions de placement se référant à l'investissement socialement responsable, incluant:

- les fonds de placement gérés par la BCV
- les mandats de gestion déléguée
- les mandats de conseil global
- les produits structurés émis par la BCV

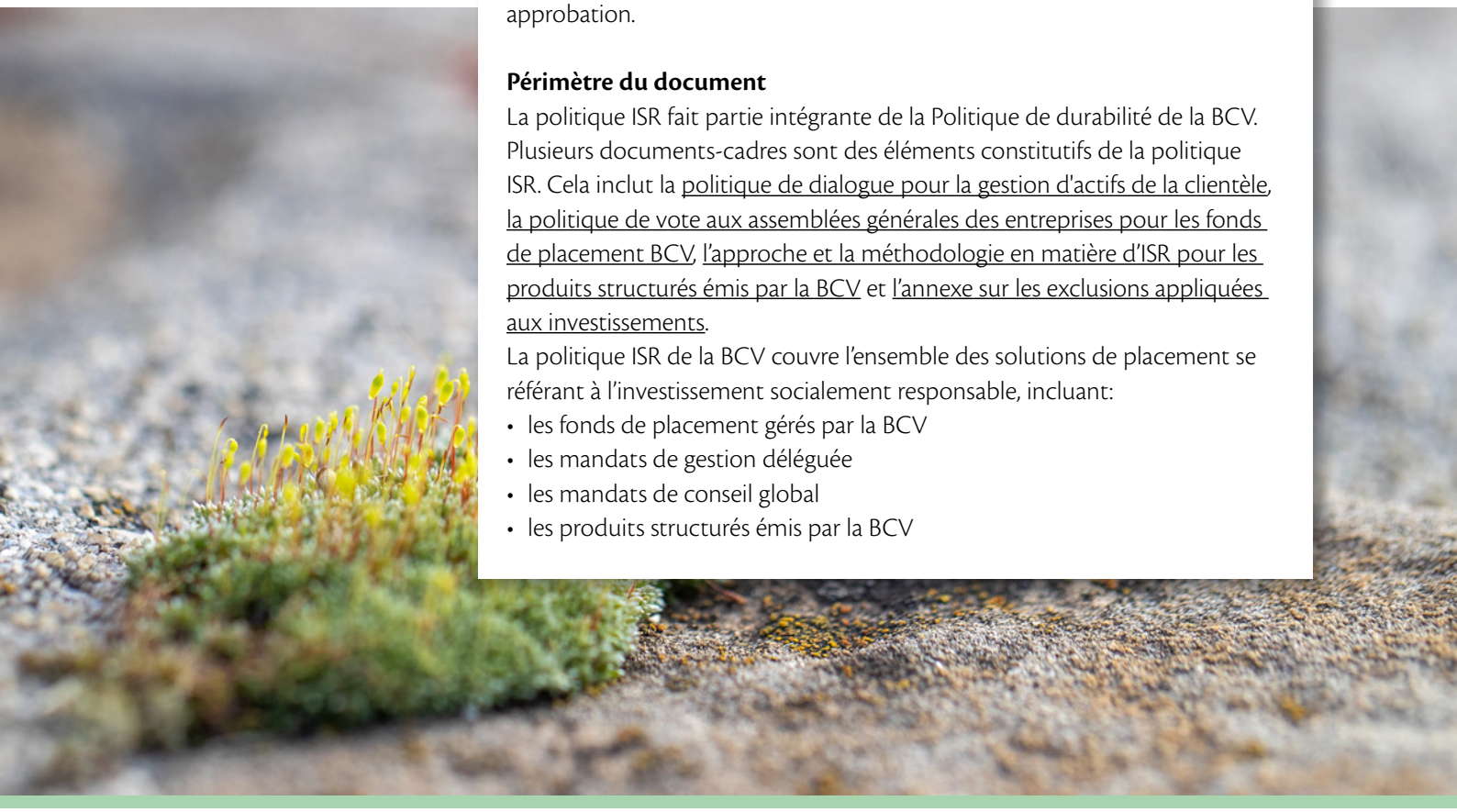

L'ISR à la BCV

Vision

En tant que banque universelle de proximité, la BCV veut être le partenaire financier privilégié des particuliers et des entreprises du canton de Vaud, ainsi qu'un acteur bancaire de référence en Suisse. Responsable, elle s'engage pour le développement durable de la société. Depuis 2007, la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) précise que, en sa qualité de banque cantonale, la BCV a notamment pour mission « de porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable, fondés sur des critères économiques, écologiques et sociaux ». Ainsi, la durabilité, dans ses différentes dimensions, est ancrée dans le modèle d'affaires de la BCV et s'applique à l'ensemble de ses activités.

L'ambition et la stratégie RSE de la BCV découlent de la mission de la Banque de contribuer au développement durable de la société. Établie par la Direction générale et validée par le Conseil d'administration, la stratégie RSE définit les axes de travail prioritaires de la Banque en matière de RSE:

- s'engager en faveur de la préservation de l'environnement et poursuivre ses efforts de réduction de l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement
- en tant qu'employeur de référence, veiller à l'équité interne et soutenir notamment l'égalité des chances et la diversité
- du point de vue social, s'impliquer fortement dans sa communauté
- se distinguer par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton
- orienter sa clientèle vers des investissements intégrant des critères ESG et viser à faire évoluer leurs portefeuilles selon les objectifs de l'Accord de Paris, de la Confédération suisse et du Plan Climat Vaudois

Les actions engagées sont nombreuses et sont présentées dans le Rapport RSE publié par la BCV, notamment:

- réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement
- promotion de la formation, de l'équité et de la diversité
- contribution au développement de l'économie vaudoise
- soutien à la culture, au sport et aux institutions sociales
- encouragement à la rénovation du parc immobilier du canton par des offres de financement attrayantes
- création de solutions d'investissement socialement responsables

Dans la gestion des investissements de sa clientèle, la BCV suit une démarche globale qui prend en compte toutes les dimensions du développement durable et vise la mise en œuvre d'approches incluant des critères ESG. Fidèle à sa mission et consciente de ses devoirs en tant que partenaire financier de la moitié de la population vaudoise, la BCV agit en gestionnaire d'actifs responsable.

L'ISR à la BCV

Ambition

La BCV souhaite proposer à sa clientèle une offre étendue de placements responsables répondant aux bonnes pratiques du marché et assurant des rendements compétitifs à long terme. Cette ambition s'articule autour de différents axes détaillés dans ce document.

Climat

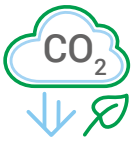

En tant que gestionnaire d'actifs, la BCV veut apporter sa contribution à l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette en 2050. Elle est convaincue qu'elle a un rôle à jouer pour accompagner la transition vers une économie résiliente et bas carbone et active les leviers dont elle dispose pour atteindre cet objectif. Ainsi, la Banque vise à aligner 28% de ses actifs en gestion déléguée [1] et de ses fonds de placement avec l'objectif de zéro émission nette en 2050 [2].

Par rapport aux chiffres de 2022, cela implique de réduire l'empreinte carbone (calculée sur les scopes 1 et 2 en tonnes d'équivalent CO_2 par million de francs suisses investi pour les actions et obligations et en kilogrammes d'équivalent CO_2 par mètre carré pour l'immobilier indirect) de ces actifs de:

-50% *d'ici à 2030*	**-90%** *d'ici à 2040*	**-100%** *d'ici à 2050*

Elle vise un élargissement progressif de son portefeuille d'actifs sous gestion suivant cette trajectoire.

Afin de tenir ces objectifs, la BCV intervient auprès des fonds de placement et sociétés dans lesquels elle investit pour sa clientèle, au travers du dialogue actionnarial et de l'exercice des droits de vote. Elle estime que cette approche est un levier majeur pour avoir un impact positif sur la société dans son ensemble. Elle complète cette démarche en développant son offre de produits d'investissement, en formant ses conseillères et ses conseillers aux enjeux du développement durable et en sensibilisant sa clientèle par la collecte de ses attentes en matière de durabilité.

Les mesures précitées ont pour principal objectif d'accompagner la transition vers une économie bas carbone, et non de décarboner les portefeuilles de manière déconnectée de l'évolution de l'économie réelle. La réalisation de ces objectifs climatiques dépend en grande partie de facteurs extérieurs à la sphère d'influence de la Banque. Il s'agit en particulier des actions mises en œuvre par les États pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et des choix de la clientèle, qui décide de l'importance à accorder aux enjeux de durabilité dans la gestion de

[1] La gestion déléguée correspond aux mandats discrétionnaires de la clientèle professionnelle, institutionnelle et privée. Les mandats de conseil global et la gestion libre (execution only) sont exclus.
[2] Selon le scénario Net Zero by 2050 de l'Agence internationale de l'énergie.

son patrimoine. La BCV, en tant que gestionnaire d'actifs, est liée à ses obligations fiduciaires, ce qui signifie qu'elle agit dans le meilleur intérêt de ses clientes et clients, en tenant compte de leurs attentes financières et extrafinancières.

Les chiffres clés et les objectifs climatiques présentés par la BCV sont calculés au moyen de méthodes répondant à des standards internationaux reconnus et sur la base des données disponibles sur le marché. Les adaptations et modifications de ces standards ainsi que les changements dans la disponibilité des données peuvent influer sur les objectifs et les données reportées.

Partenariats

Ethos

La BCV a conclu un partenariat avec la Fondation Ethos, une référence dans le domaine de l'ISR en Suisse. Depuis octobre 2020, les deux parties travaillent en étroite collaboration pour créer un pôle de compétences dans la finance durable en Suisse. Le partenariat a également pour objectif de proposer à la clientèle professionnelle et institutionnelle et aux personnes privées des solutions et des produits d'investissement durables.

Une gamme de fonds de placement, couvrant les principales classes d'actifs, est gérée par l'Asset Management de la BCV et conseillée par la Fondation Ethos. La branche opérationnelle de la Fondation, Ethos Services SA, est chargée de l'analyse extrafinancière, de l'exercice des droits de vote et du dialogue avec les sociétés composant ces fonds de placement. L'Asset Management de la BCV apporte, de son côté, ses compétences dans les domaines de l'analyse financière et de la gestion de portefeuille. Les fonds de placement Ethos sont intégrés à l'offre de produits de la BCV. La Banque les utilise dans les mandats et les portefeuilles qu'elle gère pour sa clientèle, s'engageant ainsi activement dans leur développement.

Unil

Depuis 2019, la BCV et l'Université de Lausanne (Unil) ont un partenariat qui consiste en un programme de recherches sur les investissements intégrant des critères ESG.

Dans ce cadre, les chercheuses et chercheurs du Center for Risk Management (CRML) de la Faculté des HEC de l'Unil ont publié plusieurs études portant sur l'intégration des critères ESG dans la gestion des placements immobiliers suisses. Celles-ci ont mis en lumière la dynamique positive qui se met progressivement en place autour des questions de durabilité dans le secteur.

La collaboration entre la BCV et l'Unil a également conduit à la création d'un système d'évaluation ESG des fonds de placement immobiliers suisses basé sur des données publiques, appelé PRESS scores[3]. Cet outil permet

[3] PRESS scores (Public Real Estate Sustainability Switzerland), crml.ch/pressscores, consulté le 21 janvier 2026.

d'évaluer de manière indépendante et uniforme les efforts de durabilité et de transparence des fonds de placement. Il a également servi de base pour la construction d'un indice des fonds de placement immobiliers suisses tenant compte de leur profil de durabilité (PRESS Index).

L'ensemble de ces démarches contribue à promouvoir la mise en place systématique d'indicateurs permettant de suivre l'amélioration du profil de durabilité d'un secteur central pour la transition énergétique. Ces travaux scientifiques contribuent à renforcer la transparence et à fournir des outils pour intégrer les critères ESG à toutes les classes d'actifs, y compris l'immobilier qui représente une classe d'actif clé des portefeuilles professionnels et institutionnels.

En parallèle, le programme de recherche permet d'approfondir les thématiques de l'investissement responsable dans les autres classes d'actifs, notamment les actions et les obligations. Sur ce dernier point, les recherches se concentrent sur la question de la décarbonation des portefeuilles ainsi que sur la construction de portefeuilles d'obligations gouvernementales incorporant les engagements de durabilité pris par les différents pays.

Participations à des initiatives

Principes pour l'investissement responsable
La BCV est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), soutenus par les Nations Unies, qui encouragent le développement d'un système financier durable. Les PRI constituent l'initiative la plus aboutie et la plus largement reconnue dans le domaine de la gestion d'actifs.

SSF
La BCV est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), une organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable, à la fois par des mesures d'information et de renforcement de compétences et de moyens d'action.

PACTA
La BCV participe, sur une base volontaire, au test de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment), organisé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), pour un ensemble de portefeuilles représentatifs de sa gestion.

Climate Action 100+
La BCV participe à l'initiative collaborative Climate Action 100+ aux côtés d'investisseurs qui s'engagent pour que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre sur le plan mondial prennent les mesures nécessaires afin de lutter contre les changements climatiques.

Gouvernance et organisation

Pour appliquer de façon uniforme et cohérente sa politique ISR dans toutes ses activités de gestion d'actifs, la BCV a établi une gouvernance dédiée.

Comité responsabilité sociale d'entreprise (Comité RSE)
L'ambition et la stratégie RSE de la BCV, qui comprennent l'ISR, sont établies par la Direction générale et validées par le Conseil d'administration.
Le Comité RSE formule des recommandations à l'intention de la Direction générale sur les objectifs et approches à adopter pour l'ensemble des sujets composant la RSE, y compris l'ISR. Il est chargé d'identifier et d'évaluer les opportunités en matière de durabilité et de déterminer, en collaboration avec les départements de la BCV concernés, les mesures à adopter dans les métiers de la Banque.

Comité ISR
Le rôle du Comité ISR est de décider ou de préaviser les thèmes relatifs à l'intégration des enjeux de durabilité dans le domaine des investissements de la clientèle et de les reporter au Comité RSE.

Il définit les orientations de la politique ISR, établit les priorités, assure la cohérence des projets et valide l'implémentation de la politique ISR dans la méthodologie, la politique d'investissement des solutions de placement et la documentation associée. Le Comité ISR est présidé par le responsable de la Division Asset Management & Trading.

Le Comité ISR s'appuie sur des groupes de travail et sur les équipes métiers, notamment pour le développement de l'offre de solutions de placement, l'implémentation de la politique ISR et la gestion des risques.

Compréhension commune et intégrée au sein de l'organisation BCV
Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, les approches de gestion ISR sont multiples. Dans ce contexte, la division Asset Management & Trading:

- garantit une compréhension partagée des approches au travers de toutes les entités en charge des investissements, notamment par la formation des collaboratrices et collaborateurs et par la définition commune et précise de la terminologie applicable en matière de gestion ISR
- adopte une approche globale afin de pouvoir évaluer les risques de manière transverse. Les documents explicatifs (par exemple, les procédures, processus et méthodologies) doivent être clairs, non ambigus et à disposition de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Banque

Approches ISR

Les approches suivantes sont les principaux leviers utilisés par la BCV pour intégrer des facteurs de durabilité dans la sélection et la gestion des investissements.

EXCLUSION

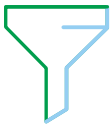

Description

L'exclusion repose sur des méthodes de filtrage négatif. On distingue essentiellement deux types d'exclusions:

- les exclusions sectorielles, qui visent à bannir de l'univers d'investissement des titres appartenant à certains secteurs d'activité
- les exclusions normatives, qui ont pour objectif d'écarter des sociétés sujettes à des controverses spécifiques

Exemples d'implémentation à la BCV

Synthèse des principales exclusions appliquées:

- armement controversé
- charbon thermique
- hydrocarbures non conventionnels
- violation du Pacte mondial des Nations Unies
- divertissement pour adultes
- tabac

Pour plus de détails sur les niveaux de contrainte et l'application des exclusions, nous vous renvoyons à l'annexe sur les exclusions appliquees aux investissements.

INTÉGRATION ESG

Description

L'intégration ESG consiste à prendre en compte de manière systématique les risques et opportunités liés au développement durable dans l'analyse financière traditionnelle et dans la décision d'investissement, sur la base de sources de recherche appropriées.

Exemples d'implémentation à la BCV

L'approche d'intégration ESG est principalement appliquée dans le cadre de la sélection de produits de tiers et de sélection de véhicules de placements immobiliers suisses.

FILTRAGE POSITIF ET BEST-IN-CLASS

Description

Le choix d'investir dans des sociétés est effectué sur la base de notations ou d'indicateurs ESG quantitatifs fournis par des prestataires externes. Cette approche s'applique de deux manières:

- Filtrage positif, en sélectionnant les sociétés présentant de bonnes notations ou indicateurs ESG pour créer un portefeuille dont la note ou l'indicateur ESG est meilleur que celui de l'indice de référence
- Best-in-class, en sélectionnant les sociétés bénéficiant d'une meilleure évaluation ESG que leurs pairs, selon un seuil prédéfini

Exemples d'implémentation à la BCV

Filtrage positif: pour une partie des fonds de placement en actions et en obligations, le gérant a pour objectif de construire un portefeuille ayant une note ESG supérieure et une intensité carbone inférieure à celles de l'indice de référence choisi.

Best-in-class: cette approche est utilisée pour sélectionner les meilleures sociétés selon leur notation ESG et carbone. Elle est appliquée dans les fonds de placement conseillés par Ethos, sur la base de ses propres analyses extrafinancières. L'objectif est atteint en excluant les sociétés dont la note est insuffisante et en limitant la pondération des sociétés dont la note est au seuil minimum défini.

VOTE

Description

Le vote lors des assemblées générales permet aux actionnaires d'exercer une influence sur la gouvernance et sur certaines orientations stratégiques de l'entreprise.

Exemples d'implémentation à la BCV

La BCV applique une politique de vote basée sur des principes de bonnes pratiques ESG pour les actions des sociétés suisses et des sociétés étrangères des marchés développés détenues dans les fonds de placement qu'elle gère. Elle a mis en place un processus de vote systématique et a recours aux recommandations d'Ethos Services pour prendre ses décisions. Une synthèse des positions de vote est présentée dans un rapport annuel.

DIALOGUE

Description
Le dialogue consiste à échanger avec la direction des entreprises, sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

Exemples d'implémentation à la BCV
La BCV fait appel aux services d'Ethos, qui agit comme prestataire de dialogue externe en Suisse et à l'international. L'objectif du dialogue continu et constructif conduit par Ethos est d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les thèmes abordent les enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité, à la gouvernance d'entreprise, au respect des conditions de travail et des droits humains.
Depuis 2023, la BCV a également rejoint l'initiative collaborative Climate Action 100+ et participe au dialogue aux côtés d'investisseurs et d'investisseuses qui s'engagent pour que les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.
Finalement, la BCV privilégie une approche de dialogue direct pour les classes d'actifs sur lesquelles elle a une capacité d'influence (par exemple, immobilier indirect suisse).
Des informations plus détaillées sur l'approche de la BCV en matière d'engagement actionnarial figurent dans sa politique de dialogue.

INVESTISSEMENTS THÉMATIQUES

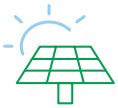

Description
L'investissement thématique est une approche qui se concentre sur des activités économiques spécifiques, ciblées en raison de leur capacité à favoriser le développement durable, telles que la transition énergétique, l'économie circulaire, la préservation de la vie terrestre et aquatique, ou l'égalité des genres. Les produits thématiques répondent, par exemple, aux Objectifs de développement durable (ODD).

Exemples d'implémentation à la BCV
La BCV propose des solutions thématiques conçues et gérées par les spécialistes de l'Asset Management ainsi que des produits de tiers.

SOUCI DU CLIMAT

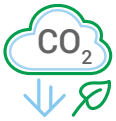

Description
Un portefeuille soucieux du climat se mesure à la réduction de son empreinte carbone dans le temps en limitant les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille, respectivement des émetteurs des placements qui le composent.

Exemples d'implémentation à la BCV
L'empreinte carbone du portefeuille des actifs sous gestion est suivie dans le cadre de la stratégie climatique de la BCV.

IMPACT INVESTING

Description
L'approche d'impact investing, ou investissement à impact, a pour objectif d'engendrer un avantage social ou environnemental mesurable en plus d'un rendement financier. Elle se distingue d'autres approches d'investissement durable, notamment par:

- l'intentionnalité de l'investissement dans un secteur ou une activité capable de générer un impact positif
- le processus de gestion capable de le générer
- la mesurabilité de l'impact à l'aide d'indicateurs clés de performance pertinents (KPI)

Exemples d'implémentation à la BCV
La BCV ne gère pas de produits d'impact. Elle peut toutefois proposer des produits de tiers.

Mise en œuvre

En tant que banque cantonale, la BCV est consciente de sa responsabilité de déployer des activités de gestion d'actifs répondant aux besoins des générations futures. Elle s'engage ainsi de différentes manières.

Collecte et prise en compte des préférences
La BCV s'engage à répondre aux attentes des investisseuses et des investisseurs en matière de durabilité et à leur proposer les solutions d'investissement les plus adaptées à leurs attentes. À cette fin, elle les questionne sur leurs préférences dans ce domaine. En outre, la BCV développe sa propre gamme de produits intégrant des critères ESG et poursuivant des objectifs de durabilité afin d'offrir à sa clientèle des solutions répondant aux enjeux du développement durable.

En ligne avec les Directives de l'Association suisse des banquiers (ASB)[4], la BCV intègre depuis 2021 les attentes de la clientèle en matière d'ISR dans l'ensemble de son processus de gestion déléguée, conseil global et conseil ponctuel à la clientèle privée. Ce processus a été étendu à la clientèle professionnelle en 2024 pour la gestion déléguée et le conseil global. En effet, en complément des dimensions financières traditionnelles, les attentes de la clientèle en matière d'intégration de critères ESG sont intégrées lors de l'établissement du profil.

Dans leur relation avec les clientèles privée et professionnelle, les conseillères et les conseillers de la BCV s'efforcent par ailleurs de transmettre régulièrement une information claire et objective sur les enjeux ESG et leurs implications sur les investissements.

[4] SwissBanking, Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune, versions juin 2022 et mai 2024.

Mise en œuvre

Gamme

La BCV offre un niveau de gamme de solutions de placement classiques et deux niveaux de gamme intégrant des critères ESG. Chaque niveau est associé à une approche spécifique et à des objectifs distincts, répondant ainsi à des attentes différentes des investisseuses et des investisseurs. La BCV recherche une intégration des critères ESG aussi large que possible au sein de sa gamme de véhicules de placement et souhaite progressivement étendre son périmètre de produits s'articulant autour de critères de durabilité.

CLASSIQUE	HORIZON	AMBITION
DESCRIPTION		
Les décisions d'investissement sont guidées par des objectifs et des critères financiers. Elles n'intègrent pas de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.	Les décisions d'investissement sont guidées par des objectifs et des critères financiers. Elles intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de réduire les risques ESG, dans un but financier, sans toutefois poursuivre d'objectif de durabilité.	Les décisions d'investissement sont guidées par des objectifs et critères financiers. Elles intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de réduire les risques ESG, dans un but financier. En plus des objectifs financiers, les solutions de placement poursuivent un ou plusieurs objectifs de durabilité.
UNIVERS D'INVESTISSEMENT		
L'univers d'investissement est large et diversifié; il n'est pas limité par des critères ESG.	L'intégration de critères ESG réduit marginalement l'univers d'investissement, sans impacter la diversification. Cette gestion privilégie les entreprises avec de bonnes pratiques en matière d'environnement, de social et de gouvernance, avec pour objectif de réduire les risques ESG dans un but financier.	L'univers d'investissement peut être réduit de manière significative et ainsi limiter la diversification. Les évolutions annuelles peuvent être plus marquées, à la hausse comme à la baisse, sur des périodes à court, moyen et long terme.
GESTION		
Les produits n'intègrent pas de critères de décision en matière d'ESG. Seules les activités de la liste de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) sont exclues.	Les produits de la gamme Horizon visent à éviter les secteurs et activités controversés et à sélectionner des entreprises qui gèrent mieux leurs risques ESG. Les risques ESG représentent les événements ayant trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et qui sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les entreprises et donc leur valeur. Il s'agit d'anticiper les risques qui pèsent sur tout investissement.	Les produits de la gamme Ambition poursuivent un ou plusieurs objectifs de durabilité. En plus de considérer les risques ESG, le processus de gestion permet d'identifier les produits financiers ou les entreprises qui répondent à un ou plusieurs objectifs de durabilité. Par exemple, des entreprises qui: • gèrent et anticipent mieux les risques ESG que leurs concurrents ou qui se sont dotées d'une stratégie de durabilité (par ex. climatique) crédible et/ou qui • offrent des solutions durables répondant aux enjeux environnementaux et sociaux (par ex. selon les objectifs de développement durable de l'ONU).

Mise en œuvre

Contrôle interne et transparence

Au cœur des valeurs de la BCV, « la transparence est une condition essentielle à la mise en œuvre des critères de durabilité », comme le relève l'AMAS[5]. La BCV s'engage à communiquer de manière transparente, claire et simple sur toutes ses démarches en matière d'ISR. De la même façon, elle considère la lutte contre l'écoblanchiment comme primordiale afin d'assurer une protection efficace de sa clientèle et d'informer ses parties prenantes. La BCV entend faire preuve de transparence non seulement à propos de ses activités de gestion d'actifs, mais également dans sa communication sur l'ISR.

Les contrôles d'alignement des solutions de placement intègrent, en complément des critères financiers usuels, des critères ESG pour suivre les caractéristiques ESG des produits ainsi que les approches déployées dans le portefeuille en matière d'ISR. Pour les mandats de gestion déléguée, une analyse et un rapport du portefeuille assurent à la clientèle une transparence sur l'intégration de ses attentes dans le domaine de l'ISR. Pour les fonds de placement de la BCV, des rapports ESG sont publiés afin de mesurer et rendre compte des caractéristiques extrafinancières des produits, notamment sur les questions climatiques, selon les mesures les plus pertinentes disponibles sur le marché (par exemple Swiss Climate Scores).

De plus, afin d'assurer une adéquation entre le respect de l'application des principes de cette politique et les attentes de la clientèle en matière d'ISR, la dimension ISR se déploie dans le contrôle interne et la gestion des risques d'investissement, pour les fonds de placement ciblés BCV et les mandats de gestion déléguée de la clientèle professionnelle et institutionnelle, au travers de trois axes.

Le premier axe (Investment Risk Compliance) assure que les contraintes de type ISR établies sur les plans réglementaire et contractuel sont comprises et respectées au sein des différentes activités ISR.

Le deuxième axe (Investment Risk Controlling) s'inscrit dans une approche de suivi des limites internes définies et revues annuellement. Ces limites s'appuient sur des indicateurs extrafinanciers et visent à guider l'alignement des produits avec leurs objectifs ISR.

Finalement, un troisième axe (Investment Risk Management) vise à suivre en continu les différentes sources de risques ESG, à identifier et analyser des situations problématiques ainsi qu'à appliquer des scénarios climatiques. Toutefois, au vu de la complexité significative des modèles de risques ESG et en l'absence de standardisation, cet axe est en cours d'analyse et de développement.

[5] Asset Management durable: les messages essentiels et les recommandations de la SFAMA et de SSF, juin 2020.

Documents de cadrage

La présente politique est complétée par d'autres politiques et informations qui soutiennent notre approche ISR.

Politique de dialogue pour la gestion d'actifs de notre clientèle	Ce document formalise les axes de la politique de dialogue de la BCV.	Lien
Politique de vote sur les sociétés pour les fonds de placement BCV	Ce document spécifie la gouvernance relative à l'exercice des droits de vote de la BCV pour les sociétés dont les actions sont détenues en direct par les fonds de placement. Il présente le périmètre d'application ainsi que le processus décisionnel dépendant des points portés à l'ordre du jour des assemblées générales des sociétés.	Lien
Produits structurés: approche et méthodologie en matière d'ISR	L'objectif de ce document est de présenter les critères appliqués par la BCV pour classifier les produits structurés émis par la BCV lorsque ceux-ci intègrent des caractéristiques ESG.	Lien
Annexe Politique ISR - exclusions	Cette annexe de la politique ISR fournit plus de détails sur l'approche d'exclusion de la BCV (liste des activités concernées et des niveaux de contrainte).	Lien
Fiches d'informations des produits (factsheet)	Les fiches d'informations des produits contiennent des informations relatives aux caractéristiques extrafinancières des fonds de placement BCV.	Lien

Mise en œuvre

Rapports

Un certain nombre de publications se rapportent aux thèmes couverts par la présente politique.

Rapport RSE	Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) s'intègre dans les activités du Groupe BCV et les oriente. Il a pour but de donner une vision large et transparente de son engagement selon les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ainsi que des questions d'éthique et de gouvernance. Il inclut un chapitre relatif à l'ISR qui fournit tous les éléments pertinents afin d'informer les différentes parties prenantes de la Banque de l'évolution des pratiques et des performances en matière d'ISR.	Lien
Rapport de dialogue	Ce rapport a pour objectif de fournir une synthèse des activités de dialogue menées par la Banque. Il comprend notamment des informations sur les objectifs fixés, les dialogues engagés avec les entreprises, le nombre d'entretiens menés, les résultats obtenus et le respect des processus établis.	Lien
Rapport de vote	Un rapport de l'exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles sont investis les fonds de placement BCV est disponible publiquement.	Lien
Rapport PRI	La BCV a signé en 2019 les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PRI). Dans ce cadre, elle effectue un reporting annuel portant sur ses diverses activités d'ISR. Cette démarche offre l'opportunité à la BCV d'établir un outil de transparence standardisé qui engage sa responsabilité à l'interne et à l'externe.	Lien
Rapport ESG des produits	Ces documents visent à fournir à la clientèle une transparence concernant les caractéristiques extrafinancières des fonds de placement BCV intégrant des critères ESG. Une version détaillée est disponible sur demande. Pour les mandats de gestion déléguée et de conseil global, une analyse et un rapport du portefeuille assurent à la clientèle une transparence sur l'intégration de ses attentes dans le domaine de l'ISR.	Lien

Méthodologie et données

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'investissement socialement responsable, la BCV s'appuie sur les méthodologies et les sources de données décrites ci-après.

	Sources de données
TITRES DE PARTICIPATION DE TYPE ACTIONS ET OBLIGATIONS	
Ces véhicules de placement sont catégorisés selon une approche quantitative interne, permettant de déterminer leur niveau d'intégration de critères ESG dans la gamme de la BCV.	MSCI
FONDS DE PLACEMENT EXTERNES	
Pour les clientèles institutionnelles, privées et professionnelles sous mandats de gestion déléguée multi-actifs, la construction de portefeuilles repose sur une architecture ouverte qui garantit l'accès à une vaste offre de produits de la BCV et de tiers intégrant des approches ISR ainsi qu'à des produits poursuivant un objectif de durabilité. L'équipe de sélection de fonds de placement de la Politique d'investissement de la BCV a créé un processus complet pour évaluer le degré d'intégration des approches ISR par les gestionnaires de fonds de placement, en plus de l'analyse financière traditionnelle. Un questionnaire ISR à destination des promoteurs de fonds de placement, combiné à des bases de notations ESG, permet la classification des produits financiers selon deux critères: leur degré d'intégration des critères ESG et la poursuite ou non d'un objectif de durabilité. L'objectif est d'assurer une transparence des fonds de placement sélectionnés et de donner la priorité aux fonds de placement qui, sur la base de résultats d'analyses financières similaires, intègrent le mieux les critères extrafinanciers.	Questionnaire propriétaire MSCI
IMMOBILIER INDIRECT	
Sur le segment spécifique des placements immobiliers suisses, le processus de sélection des véhicules de placement tient compte, de façon systématique, des informations ESG disponibles dans le processus d'investissement, en analysant les mesures mises en place au même titre que l'analyse financière. Les investissements immobiliers indirects suisses sont évalués sous l'angle de la durabilité selon une méthodologie de rating ESG développée en interne et basée sur plusieurs sources de données. Dans le cadre des échanges avec le management des véhicules de placement investis, les équipes de gestion immobilière demandent une transparence sur différents critères ESG, notamment sur les mesures climatiques employées.	Quanthome Unil
PRODUITS STRUCTURÉS	
Les produits structurés sont classifiés sous l'angle de l'ISR selon plusieurs critères. Les produits structurés concernés par cette classification sont tous des produits structurés émis par la BCV, quels que soient leur profil de rendement (payoff linéaire ou non linéaire), leur mode de distribution (offres publiques ou placements privés) ou le type d'investisseurs visés (particuliers, professionnels ou institutionnels). Cette approche de classification couvre également les certificats émis par la BCV, qu'ils soient gérés par la BCV ou par un gérant externe.	Questionnaire propriétaire

Disclaimer

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et présente l'approche actuelle de la Banque en matière de politique ISR. Il ne constitue ni un appel d'offres, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement.

Les déclarations prospectives contenues dans ce document sont basées sur des hypothèses considérées comme réalistes à l'heure actuelle, mais qui dépendent de paramètres externes à la sphère d'influence de la BCV. Il existe un risque que les prévisions et projections décrites ne se réalisent pas ou se réalisent différemment. Pour s'informer, la Banque recourt à des sources et méthodologies externes reconnues qu'elle juge dignes de confiance. La BCV n'offre aucune garantie concernant le contenu ou l'exactitude des informations du présent document et décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages causés par leur utilisation.

La diffusion de ce document peut être interdite ou sujette à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Royaume-Uni, Union européenne, États-Unis d'Amérique, US Persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

© 2026 Banque Cantonale Vaudoise (BCV). Tous droits réservés.

Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne
www.bcv.ch

44-510/26.01 Imprimé sur papier 100% recyclé, certifié Ange Bleu